

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 23
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2022-59

Nomenclature : 7.2 - Fiscalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 22 novembre 2022

Étaient présents :

- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Nathalie GAY, Isabelle ALIBERT-COLOTTÉ, Julie BARNET ;
- MM. Jacqy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Nicole VERPEAUX, Sylvie BOUYSSOU, Maryse PATAILLE, Sophie LAGNIER, Elsa GOUBALI
- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire

Pouvoirs :

- M. Jean-Michel VERPILLOT à Mme Catherine PAGEAUX,
- Mme Nicole VERPEAUX à M. David COLIN,
- Mme Sylvie BOUYSSOU à Mme Catherine CAZIN,
- Mme Maryse PATAILLE à M. Éric GUYARD,
- Mme Sophie LAGNIER à Mme Nathalie GAY
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Julie BARNET ;

M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, étant empêché, Mme Catherine PAGEAUX, 1^{ère} Adjointe, a présidé la séance.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND et Mme Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE TARIFICATION PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

En soutenant financièrement les accueils périscolaires et extrascolaires, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales promeut leur accessibilité à toutes les familles, que ce soit pour permettre la conciliation vie familiale/vie professionnelle, ou pour favoriser la socialisation et l'accès à des loisirs de qualité pour tous les enfants, particulièrement les moins favorisés.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en direction du temps libre des enfants et des adolescents, par le biais d'une directive en date du 24 septembre 2021, la CAF de Côte d'Or engage une politique d'harmonisation tarifaire sur l'ensemble du Département pour les établissements d'accueils périscolaire et extrascolaire sans hébergement.

La Commune de Marsannay-la-Côte, en application de ces nouvelles orientations, s'est engagée à mettre en place ce nouveau système de tarification, qui sera, à compter de janvier 2023, calculé sur la base du quotient familial des familles appelé « QF CAF » qui prend en compte tous les revenus y compris les prestations sociales et la composition de la famille.

Les directives de la CAF imposent à cette nouvelle tarification, outre d'être basée sur le QF CAF, de :

- utiliser un taux d'effort appliqué au QF CAF et déterminant le tarif de la prestation,
- appliquer un taux d'effort sur chaque service y compris sur le repas,
- définir un montant plancher pour chaque prestation,
- définir éventuellement un montant plafond pour chaque prestation,
- concerner l'intégralité des coûts de sorties ou activités spécifiques, qui ne peuvent plus faire l'objet d'une tarification supplémentaire,
- appliquer un surcoût maximal de 15% aux usagers extérieurs à la commune.

Dans le respect de ces directives, les tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023 au Centre social Bachelard sont les suivants :

• **Service Périscolaire**

Périscolaire	Tarif plancher	Tarif plafond	QF	Taux d'effort
Accueil matin	0,80 €	3,05 €	QF ≤ 1 100	0,135%
			QF > 1 100	0,148%
Accueil soir	1,25 €	4,50 €	QF ≤ 1 100	0,211%
			QF > 1 100	0,219%
Accueil midi (dont repas)	3,00 €	10,50 €	QF ≤ 1 100	0,506%
			QF > 1 100	0,511%
REPAS	1,00 €	6,00 €	QF ≤ 1 100	0,169%
			QF > 1 100	0,323%
Accueil 12h30	0,45 €	2,05 €	QF ≤ 1 100	0,095%
			QF > 1 100	0,098%

• **Service Extrascolaire (Centre de loisirs sans hébergement)**

Extrascolaire	Tarif plancher	Tarif plafond	QF	Taux d'effort
Journée sans repas	3,00 €	19,00 €	QF ≤ 750	0,400%
			750 < QF ≤ 1 100	0,800%
			QF > 1 100	1,007%
1/2 journée sans repas	1,50 €	9,50 €	QF ≤ 750	0,200%
			750 < QF ≤ 1 100	0,400%
			QF > 1 100	0,504%
Repas	1,00 €	6,00 €	QF ≤ 1100	0,169%
			QF > 1 100	0,323%

- **Service du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)**

CLAS	Tarif plancher	Tarif plafond	QF	Taux d'effort
Accueil matin	0,28 €	2,42 €	QF ≤ 1 100	0,085%
			QF > 1 100	0,110%

Concomitamment à cette actualisation de la tarification, il est prévu une augmentation de la pénalité de retard des parents arrivant après la fermeture de l'accueil périscolaire. Actuellement de 3 €, elle passera à 10 € (à l'instar de nombreuses collectivités de la Métropole). Bien évidemment, cette pénalité ne sera appliquée qu'en cas de retard abusif et non justifié.

Considérant l'avis favorable émis par la CAF de Côte d'Or pour cette proposition de mise en conformité de la tarification des services périscolaires et extrascolaires de la commune à sa directive de septembre 2021 ;

Considérant l'avis favorable émis à l'unanimité des membres présents de la Commission « Action sociale, petite enfance, enfance-jeunesse » réunie le 2 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **de valider la mise en application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2023,**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme au registre,
 À Marsannay-la-Côte, le 29 novembre 2022

Pour le Maire empêché,
 Madame la 1^{ère} Adjointe,


 Catherine PAGEAUX

